

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 4 NOVEMBRE 2015

o PERSONNES PRESENTES :

Pierre GAL

Jean-Pierre BAILLARD, Jean-Paul COUTY, Alain BRUCHEZ, Marie Laure DESBIOLLES, Martine DUSONCHET, Lionel LERDUNG, Laura VIRET

o PERSONNES ABSENTES : Lionel VERNAY, Jean-Michel JACQUES, Pascale VULIN

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BAILLARD

o ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS:

-AUTORISATION DE VENTE ET FACTURATION DES TABLES ET CHAISES DE LA SALLE POLYVALENTE.

- CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AU SERVICE ENFANCE / JEUNESSE AVEC LA COMMUNE DE CRUSEILLES .

AFFAIRES DIVERSES

- AUTORISATION DE VENTE ET FACTURATION DES TABLES ET CHAISES DE LA SALLE POLYVALENTE.

Suite à l'achat de nouvelles tables et chaises, il est convenu de vendre les modèles utilisés jusqu'à ce jour. Le prix de vente fixé par les élus est de 15 € par table et de 20 € par lot de 10 chaises.

VOTE 8 VOIX POUR

- CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AU SERVICE ENFANCE / JEUNESSE AVEC LA COMMUNE DE CRUSEILLES .

Il s'agit d'établir une convention entre nos deux communes afin qu'une partie des frais soit prise en charge par la commune du Sappey pour les 7 à 8 enfants concernés qui sont scolarisés à Cruseilles.

Des temps de surveillance doivent être pris en charge par la commune.

Les tarifs proposés par la mairie de Cruseilles sont les mêmes pour les enfants issus des communes environnantes que pour les enfants de Cruseilles. Il n'y a pas de prise en charge par la CCPC et la facturation sera établie tous les 3 mois. Le montant à charge de notre commune sera par exemple de 2.27€ pour chaque surveillance de cantine, 4.60€ par mercredi après midi avec repas, etc.

Les temps périscolaires seront décomptés au quart d'heure.

Les élus regrettent que la Communauté de Communes, qui décide du lieu de scolarisation en primaire, ne participe pas à la prise en charge. Il est décidé de valider cette convention mais en excluant de la décision les enfants de petite et moyenne sections qui seraient scolarisés à Cruseilles par dérogation.

VOTE 8 VOIX POUR

AFFAIRES DIVERSES:

-11 NOVEMBRE : Un point est fait sur les horaires des cérémonies et sur les personnes du conseil municipal qui seront présentes ce jour là pour participer au service du repas. Trois personnes seront absentes.

-COMMUNE NOUVELLE AVEC VOVRAY : Suite à une discussion avec le maire de Vovray, Xavier BRAND, le Maire annonce aux élus que la question se pose de créer une commune nouvelle regroupant Vovray et Le Sappey. L'avantage serait de mutualiser les finances des 2 communes, de prendre de l'avance sur un mouvement de regroupement qui nous sera inévitablement imposé dans les prochaines années, et surtout de débloquer le projet d'école commune.

En effet, il apparait que l'achat d'un terrain par la commune ne donne pas plus de droit que dans le cadre

d'un achat particulier. Le terrain envisagé à ce jour nécessite une remise en cause du POS pour changer un seul mot. Cette action, d'un coût évalué entre 5000 et 14000€ serait surtout une perte de temps en démarches administratives. Le projet d'école commune nécessite que dans les 2 ans qui viennent des locaux soient opérationnels pour recevoir 4 classes.

En parallèle, la loi impose le démarrage d'un PLU avant fin 2015 et la mise en place d'un PLU Intercommunal pour 2017. Toutes ces échéances et contraintes ne permettent pas de construire une nouvelle école sur un terrain dédié avant au moins deux ans.

La solution qui s'impose serait d'utiliser des bâtiments existants pour ne pas perdre un temps précieux en démarches. L'un de nos villages perdrait sa salle polyvalente pour que le bâtiment soit transformé en école commune. Cela permettrait de n'avoir plus aucun blocage de principe de la part de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

L'ensemble de ces questions devront prochainement être débattues par les élus afin de décider de la meilleure solution pour l'école et pour nos deux villages.

REVISION PLU: 10 communes de la CCPC se regroupent pour mutualiser les dépenses nécessaires à la révision des PLU. Cette démarche permettra de se mettre en règle pour les 2 prochaines années. Ensuite, le PLU Intercommunal devra être mis en place. Une dépense d'environ 50 à 60000€ est envisagée.

PROJET SCOLAIRE: une confirmation sera demandée pour savoir si la construction d'une école déduit la surface utilisée de l'enveloppe des surfaces constructibles attribuées par le SCOT.

En parallèle à ces questions, il s'avère que la CCPC a mis en place des services de cars pour les élèves du primaire dans les autres communes. Ce service sera donc demandé pour nos communes lorsque l'école sera en fonctionnement.

BATIMENT COMMUNAL CHEZ FAURAZ: Le chantier avance, les menuiseries extérieures vont être posées dans les prochains jours. Un remblais a été décidé pour accéder directement au balcon depuis le parking du haut.

BATIMENT GROTTTE DU DIABLE: la mise en sécurité du bâtiment vient de s'achever. Les ouvertures sont murées par 53 m² de plots ciment pour un coût de 6300€.

FOYER DE SKI DE FOND: l'association responsable a proposé au Maire de ne plus déneiger la route entre l'accès à la Thuile et la Grotte du Diable. Bien que ce site ne soit plus habité, le Maire considère qu'il faut conserver l'accès en cas d'incendie notamment et pour garder l'aire disponible pour les demi tours et le stationnement.

APE: Marie Laure DESBIOLLES explique qu'il est prévu une vente de sapins (commandes avant le 20 novembre) et des ventes de chocolats jusqu'au 12 novembre.

ELECTIONS DU 6 DECEMBRE: Un planning des permanences des élus est décidé pour ce jour là.